

Étaient présents : BOUYALA R. – MORENO P. – THIEFFRY F. – MORENO M. – COLIN C. – SIRE G. – D'HONT V. –  
CARON D. – MAURRAS F. – DISCHAMP-LENAIN L.

Absents excusés : LECOINTE H. – LEROY-THEOLAS C.  
Absents : BIAU C. – POUCHAIN K.

Mme Cathy COLIN est désignée secrétaire de séance.

Deux procurations sont régulièrement enregistrées (Mme LEROY-THEOLAS Claire à M. CARON David,  
Mme LECOINTE Huguette à Mme MORENO Martine).

#### **A- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 novembre 2018**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

##### **1. Election d'un nouvel adjoint au Maire**

Après information de la démission de M. Marc KAUFLEUR de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal, M. le Maire propose au Conseil d'élire les nouveaux adjoints.

M. Pierre MORENO est élu premier adjoint, M. Frédéric THIEFFRY deuxième adjoint, Mme Martine MORENO troisième adjoint et M. Fabrice MAURAS quatrième adjoint.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

##### **2. Modifications du tableau du conseil municipal**

Suite à la démission de M. Marc KAUFLEUR, à l'épuisement de la liste de candidats et à l'élection des nouveaux adjoints au maire, le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

##### **3. Approbation du dossier d'enquêtes de la ZAC La Pinède**

Le Conseil Municipal a approuvé le principe du lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique sur le périmètre de la ZAC La Pinède et de cessibilité des parcelles nécessaires à l'aménagement de cette ZAC, par délibération du 26 novembre 2018.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les deux dossiers de demande préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire qui ont été élaborés conformément aux exigences réglementaires, sur le fondement desquels il sera demandé à la Préfecture de l'Hérault l'ouverture d'une enquête publique unique.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

##### **4. Approbation modification N°1 du PLU**

M. le Maire rappelle au Conseil les délibérations du 23 octobre 2017 et du 23 juillet 2018, par laquelle il a lancé la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme pour apporter des modifications mineures et présente les conclusions du rapport du commissaire enquêteur.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

##### **5. Acquisition de terrain à l'€ symbolique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord donné par Monsieur Thierry CORLINA de céder 75 m<sup>2</sup> de la parcelle C529 pour une valeur d'un euro. Cette acquisition, située en bordure de l'avenue de Bedillières, permettra l'accessibilité depuis le domaine public aux coffrets d'installation des réseaux des terrains à bâtir.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**6. Chantier d'insertion : réfection du mur du parking du Presbytère**

M. le Maire informe le Conseil des échanges avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de la Communauté d'Agglomération, conduits par Mme Martine MORENO, pour la réalisation d'un chantier d'insertion en 2019, pour la réfection du mur du parking du Presbytère.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**7. Convention de partenariat pour une police municipale pluri communale**

M. le maire expose au conseil que l'article L. 512-1 du code de la sécurité intérieure prévoit que « les communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles. »

Dans ce cadre et pour répondre au besoin croissant de tranquillité publique, de salubrité, et de sécurité dans les communes de Castelnau de Guers, de Lézignan la Cèbe, de Saint Pons de Mauchiens et de Tourbes il apparaît opportun de mettre en place un service de police municipale pluri communale.

Afin d'obtenir une continuité territoriale pour former un même ensemble, les communes de Montagnac et Pézenas adhèrent au dispositif mais avec des conditions spécifiques.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**8. Prise en charge BAFA**

M. le Maire rappelle à son conseil que, dans le cadre de la professionnalisation du personnel du service périscolaire, deux agents ont suivi fin août le stage théorique de formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et que cette formation avait été prise en charge par la commune.

Pour valider le BAFA, ces agents doivent maintenant effectuer les formations d'approfondissement qui seront également prise en charge par la Commune.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**9. Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ; pour maintenir les effectifs du service technique, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**10. Modification des statuts du SIVOM Pays de Pézenas**

Par délibération du 19 février 2019, le comité syndical du SIVOM du Pays de Pézenas a entériné le projet de modification de ses statuts, visant à lui octroyer la compétence « Action collective gérontologique de proximité ». Il convient d'approuver cette modification.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**11. Convention pour l'entretien du Caval Ferrant**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le ruisseau du Caval Ferrant présente sur sa partie à l'aval de l'autoroute une accumulation dans son lit de vases en décomposition. Cette réduction de la section d'écoulement génère des troubles s'étendant au-delà des parcelles riveraines lors de sa mise en charge à l'occasion d'épisodes pluvieux.

Dans ce cadre, une opération d'entretien visant à retirer les matériaux excédentaires se doit d'être réalisée. Il propose que la commune se substitue, par convention aux propriétaires riverains. Le projet de convention, joint en annexe, définit les obligations de chacune des parties.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 12. Questions diverses

Informations : nettoyage programmé du parking de la mairie le 15 mars 2019 ; acquisition de la parcelle sur la Croix de la Mission en bonne voie ; la viabilisation du chemin du petit pont débute le 7 mars, les riverains ont été informés par circulaire, il est précisé que si les travaux sont décalés pour les parcelles côté voie ferrée, des accès provisoires par l'autre côté seront mis en place pour éviter la dégradation des enrobés neufs ; les riverains des lotissements Genêts d'Or, Rouyres et rue de l'Egalité ont été questionnés par circulaire pour résoudre les problèmes de vitesse (mise en impasse des 2 lotissements, modification du stationnement rue de l'Egalité avec mise en place de coussins berlinois) ; la pinède du Guilhaumant est un secteur à risque pour les départs d'incendie (remarque faite par le SDIS), elle est située très partiellement sur une parcelle communale et la majorité sur une parcelle privée classée secteur boisé, le nettoyage ne peut pas se faire d'office, il faut demander l'autorisation ; reprise des voiries du lotissement le Bellevue (rétrocession impossible car servitude de retournement non respectée (des facilités ont été accordées à GGL pour pouvoir régulariser, les travaux devraient être faits sous 2 mois).

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 5 mars 2019

